

Vos représentants employeurs et salariés vous informent sur les risques professionnels

n° 14. Octobre 2019

L'édito

Le mandat des membres des 3 Comités Techniques Régionaux (CTR) nommés fin 2014 arrive à échéance au 31 décembre 2019. Ce dernier avait été prorogé d'une année par arrêté ministériel. Nous remercions les membres qui se sont particulièrement investis et qui ont aidé à définir et à porter les priorités des actions de prévention dans les secteurs d'activité concernés.

Un courrier de renouvellement des CTR et de demande de désignation de nouveaux membres a été adressé par la direction des risques professionnels aux organisations syndicales de salariés et aux unions patronales le 15 juillet 2019. Il est demandé à ces dernières d'adresser les candidatures des 96 membres titulaires et suppléants, à parité employeurs et salariés, en vue d'une nomination au conseil d'administration de la Carsat lors de sa séance du 18 décembre 2019. Pour un fonctionnement optimal des nouveaux CTR, il est souhaité que ces membres, aient a minima une bonne connaissance et une représentation des activités professionnelles qui composent les 3 CTR. Un équilibre homme/femme est recherché. Le poids des activités de services qui représentent 40 % des effectifs salariés en Bretagne est à prendre en compte pour ces désignations. L'installation formelle des CTR se fera à l'occasion de l'assemblée plénière qui aura lieu le jeudi 5 mars 2020.

Dans un cadre contractuel qui nous unit avec la Cnam, les métiers et activités définis comme **prioritaires** pour nos actions déjà lancées et qui courent jusqu'à fin 2022 sont :

- CTR1* : carrières, réparation automobile, centres de contrôle technique, menuiseries,
- CTR2* : bâtiment, travaux publics, transport, menuiseries du bâtiment,
- CTR3* : viande de boucherie, grande distribution, logistique, mareyage, poissonnerie, aide à domicile et EHPAD.

Ces priorités vont constituer la feuille de route des nouveaux CTR. De manière plus transversale, le dispositif TMS Pros se poursuit. Il fera l'objet d'une nouvelle commission inter CTR dès l'installation de ces derniers. Des partenariats seront aussi à développer avec les services de santé au travail.

Les CTR s'inscrivent également dans une démarche environnementale qui vise à réduire les déchets. À l'image de cet Écho des CTR, le format papier a donc fait place au numérique et les courriers postaux avec documents ne sont plus adressés aux membres CTR. Ils sont déposés sur le site extranet dédié à ces membres, ce dernier servant de plate-forme d'échanges.

Éric Balcon

Président CRATMP Carsat Bretagne.



*CTR 1 ➔ CTN A (Métallurgie), CTN E (Chimie, Caoutchouc, Plasturgie), CTN F (Bois, Ameublement, Papier-Carton, Textile, Vêtements, Cuir et peaux, Pierres et terres à feu)

*CTR 2 ➔ CTN B (BTP), CTN C (Transports, Eau-Gaz-Electricité, Livre, Communication)

*CTR 3 ➔ CTN D (Alimentation), CTN G (Commerces non alimentaires), CTN H (Activités de service 1), CTN I (Activités de service 2)

L'actu

► L'offre de service sur les risques psychosociaux

Pour mobiliser les entreprises en prévention primaire des risques psychosociaux.

[Lire l'article](#)

► Le programme d'action régionale pour le transport en Bretagne et la Supply Chain : Perspectiv'supply

Un projet régional pour transformer la filière des produits frais.

[Lire l'article](#)

► La Prévention des risques sur les chantiers de maisons individuelles

Trop d'accidents de travail surviennent sur les chantiers de constructions ou de rénovations des maisons individuelles.

[Lire l'article](#)

► L'offre de formation Carsat

[Lire l'article](#)

Informations pratiques

► Transport routier : le nouveau chronotachygraphe

[En savoir plus](#)

► Groupe de travail secteur mareyage : une convention signée

[En savoir plus](#)

► Vidéo développée par le CROCT et la MSA

[En savoir plus](#)

► Les subventions prévention TPE : des aides pour mieux prévenir

[En savoir plus](#)

Retour sur le vif

Retour sur l'édition 2019 du **SAFEXPO**

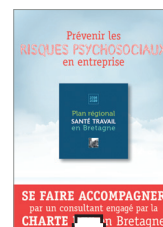
[Lire l'article](#)

L'offre de service sur les risques psychosociaux :



Pour en finir avec les idées reçues, répondre aux obligations réglementaires, la démarche de prévention, pour être pérenne, doit réunir plusieurs conditions. Le projet de prévention de l'entreprise passe par l'engagement de la direction et des instances représentatives du personnel, l'analyse des situations réelles de travail des salariés et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La Carsat Bretagne propose une offre de service, délivrée par les préventeurs de la direction des risques professionnels. Celle-ci vise à mobiliser les entreprises sur ce risque, les accompagner dans leur projet, via un réseau de consultants engagés, former les acteurs de l'entreprise et diffuser les productions de l'INRS.



Hélène Gouesnard,
Carsat Bretagne

Pour en savoir
plus

Perspectiv'supply : un engagement de toute une filière en Bretagne

Dans la continuité de la Région Rhône-Alpes, la Carsat Bretagne s'associe pour 4 ans avec le cluster Bretagne Supply Chain, afin de responsabiliser les acteurs de la filière frais et faire de la santé au travail un levier de performance globale.

Une vingtaine d'entreprises volontaires participe actuellement à un cycle de visites : magasins, plateformes, transporteurs et industriels apprennent à mieux se connaître et témoignent de leurs contraintes logistiques respectives (flux tendus, palettisation, emballages, etc.).

Le 3 décembre, une réunion collective permettra de partager des axes d'amélioration communs aux différents acteurs. Ainsi, des expérimentations interentreprises verront le jour en 2020.

Gaëlle Biard & Alexandra Pezim,
Carsat Bretagne



La prévention des risques sur les chantiers de maisons individuelles

Les chantiers de construction de maisons individuelles comportent de nombreux risques principalement dus aux chutes de hauteur et à la manutention.

Pourtant des mesures de prévention simples existent. Elles permettent de limiter les accidents et de préserver la santé des salariés.

Nous, les acteurs de l'acte de bâtir, nous devons anticiper pour mutualiser certains coûts comme la pose des échafaudages périphériques ou la protection des trémières d'escalier. Il faut aussi exiger une plateforme dégagée et stabilisée.

Nous pouvons nous faire conseiller par les services prévention de la Carsat et de l'OPPBTP.

Les maîtres d'ouvrages (les clients) et les maîtres d'œuvres doivent être sensibilisés à leur devoir d'assurer une bonne

sécurité car ils sont co-responsables en cas d'accident. Ils doivent accepter un délai raisonnable pour éviter la co-activité et être les chefs d'orchestre pour assurer des conditions de travail en sécurité pour tous les intervenants.

Les accidents du travail ne sont pas une fatalité, ensemble nous devons tout mettre en œuvre pour réussir à les diminuer fortement. Un engagement collectif et permanent de tous est capital.



Michel Jaouanet,
membre du CTR2

L'offre de formation en prévention

L'offre de formation de la direction des risques professionnels s'adresse à l'ensemble des acteurs en entreprise (chef d'établissement, encadrant, représentant du personnel, opérateur, personne-ressource sur des projets de prévention...). L'objectif: acquérir des compétences sur la prévention des risques professionnels. Elle regroupe des formations thématiques sur des risques (TMS, risques psychosociaux...), une approche généraliste en prévention (principes de base, analyse d'accidents...), ou des formations par secteurs d'activité (médico-social, transport routier...).

Pierre-Vincent Bussière,
Carsat Bretagne

Elle est composée de:

- **Formations organisées et animées régionalement par la Carsat Bretagne,** dont certaines intégrées à l'offre nationale de formation proposée par le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.
- **Formations inscrites à l'offre nationale de formation déployées par des organismes de formation habilités par ce réseau.**

Pour en savoir plus



Retour sur le vif



RETOUR SUR LE SALON SAFEXPO CONSCRÉ À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les 10 et 11 octobre, 100 exposants participaient à Safexpo à Brest. Conseils, formations, actualités et innovations autour de la prévention et de la sécurité en entreprise étaient au programme.

La Carsat Bretagne y tenait un stand et était représentée sur le stand de Net-entreprises.

Trois ateliers et quatre conférences ont ponctué ces deux journées.

Le jeudi, en marge du salon, une **conférence de presse d'alerte sur le poids des TMS dans le Finistère et en Bretagne** s'est tenue.

Retrouvez notamment:

- le reportage sur [France 3](#)
- le direct sur [Tébéo](#)



Le salon a été aussi l'occasion de remettre une **distinction "Inn Situ, Concevoir pour prévenir"** à Cadiou Industrie pour un procédé qui améliore la prévention des TMS dans l'atelier de montage des portails en aluminium.

Les administrateurs de la commission accidents du travail et maladies professionnelles étaient présents à cette remise de prix et sur le salon également pour rappeler le rôle et l'importance du paritarisme de l'Assurance Maladie-Risques professionnels.

[Retrouvez le dossier de presse](#)

Une prochaine édition est d'ores et déjà annoncée pour 2021.

Dans le secteur du transport : arrivée des chronotachygraphes intelligents

Les véhicules Poids Lourds (PTAC* +3,5 t) et les véhicules de transports de voyageurs (plus de 9 voyageurs) immatriculés après le 15 juin 2019 sont obligatoirement équipés de chronotachygraphes intelligents.

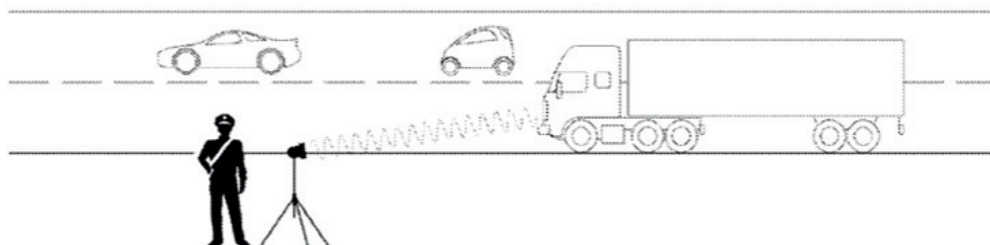
Ces chronotachygraphes sont dotés de fonctionnalités supplémentaires :

- la géolocalisation du véhicule
- le contrôle à distance du chronotachygraphe par les forces de l'ordre.

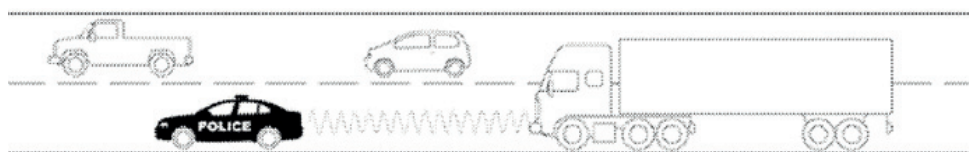
Ainsi, il n'y a plus besoin d'être arrêté pour être contrôlé sur les données liées aux chronotachygraphes (vitesses, temps de repos, tentatives de fraude sur l'appareil et sur l'utilisation de la carte conducteur...).

**Poids total autorisé à charges*

Interrogation en
bord de route



Interrogation
depuis un véhicule



David Chetaneau,
membre du CTR2

Inventons les remorques de poissonniers du futur pour mieux prévenir les risques de TMS



66 % des poissonniers bretons vendent sur les marchés. À l'image de cette poissonnière ci-contre, un poissonnier, pour préparer son étal, déverse de la glace à l'aide d'un bac (pesant entre 30 et 60 kg). À la fin de la mise en œuvre, il a manipulé jusqu'à 200 kg de glace.

Ces manutentions sont génératrices de TMS et de lombalgies. Une commission émanant du CTR3 s'est penchée avec trois entreprises du secteur sur cette problématique pour créer la "remorque du futur". Trois fabricants de remorques de poissonnerie ont pu participer à cette réflexion.

Des poissonniers ont proposé une remorque avec des vérins afin d'incliner l'étal sans effort. D'autres pistes sont à l'étude.

La santé au travail représente un enjeu capital qui contribue à l'attractivité du métier.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention "chargés de mission prévention dans la filière poisson" établie entre la Fédération des poissonniers, la Carsat Bretagne, la Direccte, le RSI et Harmonie Mutuelle.



Pierre Labbé,
membre du CTR3

La Carsat et ses partenaires ouvrent un site spécialisé dans la prévention des TMS pour les TPE

Un nouveau site internet vient de voir le jour pour accompagner les TPE dans la lutte contre les TMS. Ce site conçu avec plusieurs partenaires du champ de la santé au travail propose de multiples outils et une démarche d'accompagnement pour les entreprises.

C'est au sein du Comité Régional de Coordination des Conditions de Travail qui décline en Bretagne le troisième plan national Santé Travail pour la période de 2016 à 2020 que ce projet a vu le jour. Pilotée par la Carsat, cette action s'inscrit dans l'une des 23 prévues au Plan Régional Santé Travail breton 2016-2020.

Les partenaires du CROCT se lancent dans la diffusion de cet outil auprès de leur public et de leurs adhérents. La Carsat a tenu une conférence au salon SAFEXPO le vendredi 11 octobre à Brest pour promouvoir ce site: "TPE- PME, réussir votre prévention des Troubles Musculosquelettiques".

À découvrir sur
<http://prevention-tms-tpe.bzh/>



Les Subventions Prévention TPE : des aides pour mieux prévenir

Je veux agir contre :

- ⚡ Les risques TMS liés à la manutention
- ↓ Les risques de chutes
- ✳ Les risques chimiques



BTP	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Bâtir +	✳↓⚡
Echafaudage +	↓
Stop amiante	✳
Soudage + sûr	✳



Transport et logistique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓⚡
Propreté +	↓⚡
Equip'mobile +	⚡
Airbonus	✳

Pour aider les chefs d'entreprise de moins de 50 salariés à prévenir les risques liés à leur activité, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des subventions pour l'achat d'équipements ou le financement de formations en prévention.

Pour agir contre les risques TMS liés à la manutention, les risques de chutes et les risques chimiques tous les secteurs d'activité sont concernés.



Hôtellerie et restauration	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Hôtel +	⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Stop essuyage	⚡
Propreté +	↓⚡



Aide et soins à la personne	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Aide et soins à la personne à domicile	↓⚡
Aide et soins à la personne en établissement	↓⚡
Equip'mobile +	⚡
Propreté +	✳↓⚡



Industrie et métallurgie	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓⚡
Propreté +	↓⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Soudage + sûr	✳

Rendez-vous sur Ameli.fr
pour obtenir votre subvention prévention TPE



Réparation automobile/contrôle technique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Airbonus	✳
Garage + sûr	✳



Coiffure	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	↓⚡
Préciséo	✳↓⚡



Propreté et nettoyage	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	✳↓⚡
Equip'mobile +	⚡